



MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 069-216902569-20260702-V_DEL_26072_18-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 2 juillet 2026

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
45	41	4	0

Date de convocation le 26 juin 2026

Président : Monsieur Abdelkader LAHMAR

Secrétaire : Monsieur Fakhar CHEEMA

V_DEL_26072_18

Désignation des représentants à la commission des marchés forains

Rapporteure: Madame ZOUHAL

Présents :

Abdelkader LAHMAR, Vanessa VALENTIN SEPPA-TITTY, Adel HANACHI, Laetitia BERRIGUIGA, Lucas BOGHOSSIAN, Houria LAGOUNE, Hüseyin KOYUNCU, Ghizlane ZOUHAL, Amel JAOUADI, Montassar JAOUADI, Nadyah ABDEL SALAM, Samah CHAOU, David TOUNKARA, Nadia EL AMRAOUI, Abid SAIT, Fatiha BENRALEM KERSANI, Laich SALIMI, Isabelle BOISSY-DESSERT, Nassira MECHE, Malika KHELLADI, Emmanuelle CANDELA, Chafik FILALI, Pamela ALBA-RUBIO, Richard MARION, Jassim DRAIDI, Corentin DUCROT, Lotfi BEN YAHIA, Soumia EL AMRAOUI, Marius MUZAS, Sofia LARIBI, Yamin SOUCI, Ange VIDAL, Muriel LECERF, Hélène GEOFFROY, Philippe MOINE, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Soufia MAAROUK, Matthieu FISCHER, Fakhar CHEEMA, Abdoulaye SOW

Procurations :

Azzedine SOLTANI donne pouvoir à Laetitia BERRIGUIGA, Saïd YAHIAOUI donne pouvoir à Adel HANACHI, Nawelle CHHIB donne pouvoir à Hélène GEOFFROY, Abdallah SLIMANI donne pouvoir à Matthieu FISCHER

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer le dialogue permanent entre la Commune et les commerçants non sédentaires des marchés forains, la ville de Vaulx-en-Velin s'est dotée, en 2008, d'une commission consultative des marchés forains.

Cette commission consultative des marchés forains est une instance partenariale qui permet d'associer les acteurs concernés à la gestion et au fonctionnement des marchés municipaux. Ses membres sont amenés à échanger et à donner un avis sur :

- l'organisation des marchés (création, transfert, modification, suppression) ;
- le fonctionnement des marchés (questions d'ordre général, améliorations, actions de promotion...) ;
- la diversification et la complémentarité avec le tissu commercial de la Commune ;
- l'évolution du règlement des marchés forains ;
- les dossiers litigieux non aboutis après un traitement interne à la Ville.

Les avis émis par la commission des marchés forains ont un caractère strictement consultatif.

La commission est présidée par le Maire ou son représentant. La compétence décisionnelle revient au Maire ou au Conseil municipal selon le sujet en débat.

Elle se compose actuellement de membres du Conseil municipal, de membres d'organisations professionnelles représentatives et de représentants des consommateurs.

En fonction de l'ordre du jour de la commission, des personnels qualifiés dans le domaine de compétence pourront être invités et/ou auditionnés sur la thématique qui les concerne.

A la suite du renouvellement du Conseil municipal en date du 28 mars 2026, il convient de procéder à la désignation des nouveaux membres de cette commission.

La commission actuelle des marchés forains, délibérée en 2021, est constituée de :

- trois représentants du Conseil municipal et leurs suppléants ;
- six membres d'organisations professionnelles.

Le Syndicat Interprofessionnel des Commerçants et Artisans des marchés du Rhône (SICAR) n'est plus actif. Il ne pourra donc plus siéger au sein de la commission.

Il est proposé de fixer le nombre de membres d'organisations professionnelles à cinq.

La commission se réunit au moins une fois par an. La commission pourra se réunir de manière plus fréquente et sera plus réactive au regard des sujets d'actualité à traiter.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la composition de la commission des marchés forains suivante :
 - trois représentants du Conseil municipal ;
 - cinq membres des organisations professionnelles ;
- désigner les membres des organisations professionnelles suivants :
 - en tant que membres titulaires :

- Syndicat Interprofessionnel des Commerçants des Marchés de France Région Lyonnaise et Rhône-Alpes, représenté par Monsieur Alain CHATELET ;
- Fédération Nationale des Marchés de France, représentée par Monsieur Dominique RECCHIA ;
- Syndicat Agricole de Vaulx-en-Velin, représenté par Monsieur Jean-Michel CEYZERIAT ;
- Syndicat Interprofessionnel des Marchés Alimentaires du Lyonnais (SIMAL), représenté par Monsieur Mohamed TABET ;
- Collectif des Commerçants Non Sédentaires Vaudais, représenté par Monsieur Azouz NEFTI.
- en tant que membres suppléants :
 - Monsieur Tristan CHATELET, suppléant de Monsieur Alain CHATELET, Syndicat Interprofessionnel des Commerçants des Marchés de France Région Lyonnaise et Rhône-Alpes ;
 - Monsieur Rémi PEYSSON, suppléant de Monsieur Jean-Michel CEYZERIAT, Syndicat Agricole de Vaulx-en-Velin ;
 - Monsieur Ludovic RECCHIA, suppléant de Monsieur Dominique RECCHIA, Fédération Nationale des Marchés de France ;
 - Monsieur Reynald VACHER, suppléant de Monsieur Mohamed TABET, Syndicat Interprofessionnel des Marchés Alimentaires du Lyonnais (SIMAL) ;
 - pas de suppléant pour Monsieur Azouz NEFTI, Collectif des Commerçants Non Sédentaires Vaudais.
- désigner au titre des représentants du Conseil municipal :
 - en tant membres titulaires :
 - Madame Laëtitia BERRIGUIGA, adjointe déléguée à la Sécurité, à la Tranquillité publique, à l'Aide aux victimes et à l'État civil ;
 - Monsieur Abid SAIT, adjoint délégué aux quartiers Centre-Ville, Pré de l'Herpe et Grand Mas/ Sauveteurs-Cervelières et délégué aux Anciens combattants, aux Commémorations et à la Mémoire ;
 - Monsieur David TOUNKARA, adjoint délégué aux quartiers la Côte, la Tase, la Soie et Dumas, Genas, Chénier, les Brosses et délégué à la Prévention, à la Médiation.
 - en tant membres suppléants :
 - Monsieur Mountassar JAOUADI, adjoint délégué aux Sports et à la Démocratie Participative, suppléant de Madame BERRIGUIGA ;
 - Monsieur Fakhar CHEEMA, conseiller municipal délégué au Commerce et à l'entrepreneuriat, suppléant de Monsieur SAIT ;
 - Madame Houria LAGOUNE, adjointe déléguée à l'Action sociale et à l'Entraide, suppléante de Monsieur TOUNKARA.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver la composition de la commission des marchés forains suivante :
 - trois représentants du Conseil municipal ;
 - cinq membres des organisations professionnelles ;
- de désigner les membres des organisations professionnelles suivants :
 - en tant que membres titulaires :
 - Syndicat Interprofessionnel des Commerçants des Marchés de France Région Lyonnaise et Rhône-Alpes, représenté par Monsieur Alain CHATELET ;
 - Fédération Nationale des Marchés de France, représentée par Monsieur Dominique RECCHIA ;
 - Syndicat Agricole de Vaulx-en-Velin, représenté par Monsieur Jean-Michel CEYZERIAT ;
 - Syndicat Interprofessionnel des Marchés Alimentaires du Lyonnais (SIMAL), représenté par Monsieur Mohamed TABET ;
 - Collectif des Commerçants Non Sédentaires Vaudais, représenté par Monsieur Azouz NEFTI.
 - en tant que membres suppléants :
 - Monsieur Tristan CHATELET, suppléant de Monsieur Alain CHATELET, Syndicat Interprofessionnel des Commerçants des Marchés de France Région Lyonnaise et Rhône-Alpes ;
 - Monsieur Rémi PEYSSON, suppléant de Monsieur Jean-Michel CEYZERIAT, Syndicat Agricole de Vaulx-en-Velin ;
 - Monsieur Ludovic RECCHIA, suppléant de Monsieur Dominique RECCHIA, Fédération Nationale des Marchés de France ;
 - Monsieur Reynald VACHER, suppléant de Monsieur Mohamed TABET, Syndicat Interprofessionnel des Marchés Alimentaires du Lyonnais (SIMAL) ;
 - pas de suppléant pour Monsieur Azouz NEFTI, Collectif des Commerçants Non Sédentaires Vaudais.
- de désigner au titre des représentants du Conseil municipal :
 - en tant que membres titulaires :
 - Madame Laëtitia BERRIGUIGA, adjointe déléguée à la Sécurité, à la Tranquillité publique, à l'Aide aux victimes et à l'État civil ;
 - Monsieur Abid SAIT, adjoint délégué aux quartiers Centre-Ville, Pré de l'Herpe et Grand Mas/ Sauveteurs-Cervelières et délégué aux Anciens combattants, aux Commémorations et à la Mémoire ;
 - Monsieur David TOUNKARA, adjoint délégué aux quartiers la Côte, la Tase, la Soie et Dumas, Genas, Chénier, les Brosses et délégué à la Prévention, à la Médiation.

- en tant membres suppléants :
 - Monsieur Mountassar JAOUADI, adjoint délégué aux Sports et à la Démocratie Participative, suppléant de Madame BERRIGUIGA ;
 - Monsieur Fakhar CHEEMA, conseiller municipal délégué au Commerce et à l'entrepreneuriat, suppléant de Monsieur SAIT ;
 - Madame Houria LAGOUNE, adjointe déléguée à l'Action sociale et à l'Entraide, suppléante de Monsieur TOUNKARA.

Suffrages exprimés	45	
Vote(s) Pour	45	Abdelkader LAHMAR, Vanessa VALENTIN SEPPA-TITTY, Adel HANACHI, Laetitia BERRIGUIGA, Lucas BOGHOSSIAN, Houria LAGOUNE, Hüseyin KOYUNCU, Ghizlane ZOUHAL, Azzedine SOLTANI, Amel JAOUADI, Montassar JAOUADI, Nadyah ABDEL SALAM, Saïd YAHIAOUI, Samah CHAOUI, David TOUNKARA, Nadia EL AMRAOUI, Abid SAIT, Fatiha BENRALEM KERSANI, Laïch SALIMI, Isabelle BOISSY-DESSERT, Nassira MECHELI, Malika KHELLADI, Emmanuelle CANDELA, Chafik FILALI, Pamela ALBA-RUBIO, Richard MARION, Jassim DRAIDI, Corentin DUCROT, Lotfi BEN YAHIA, Soumia EL AMRAOUI, Marius MUZAS, Sofia LARIBI, Yamin SOUICI, Ange VIDAL, Muriel LECERF, Hélène GEOFFROY, Philippe MOINE, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Soufia MAAROUK, Matthieu FISCHER, Nawelle CHHIB, Fakhar CHEEMA, Abdoulaye SOW, Abdallah SLIMANI
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 02 juillet 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  Abdelkader LAHMAR	Le secrétaire de séance,  Fakhar CHEEMA
---	--